



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 MARS 2019**

	1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2019
	2. Désignation d'un secrétaire de séance
<u>FINANCES</u>	3. Compte de gestion 2018
	4. Compte administratif 2018
	5. Affectation du résultat
	6. Taux taxes 2019
	7. Budget prévisionnel 2019
	8. Subvention CCAS
	9. Point emprunts
<u>AFFAIRES GENERALES</u>	10. Convention SDIS
	11. Consultation projet SAGE Bièvre Liers Valloire
	12. Garabiol
	13. Décisions du Maire
	14. Questions diverses

Date de la convocation : 5 mars 2019

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 14 ; votants : 16

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents :

Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, BOZON Pierre, PERON Catherine, OUBRY Marc, TROCLET Jean-Jacques, RIVIERE Denis, ORTUNO Michelle, DURAND Lionel, GONIN Nicole, VIAL Ludivine, COMBALOT Christelle CHARLETY Philippe, COMBET Stéphane, PARNET Christophe conseillers municipaux.

Membres absents excusés : SNAIDERO Gaelle PELLERIN Annick pouvoir à N Gonin, LEDEUIL Estelle pouvoir à L Durand.

Membres absents : PROVOOST Christine, GENEVOIS Solange

Secrétaire de séance : C Péron

Le compte rendu du 14/01/2019 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée délibère :

Après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Les élus prennent acte de la présentation faite du Compte de gestion, présenté par le percepteur.

Adopté à l'unanimité

Vote des comptes

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Bozon Pierre, élu par l'assemblée et hors la présence de Mme le Maire (M-P BARANI), délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Les élus prennent acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Situation au 05/03/2019

	Réalisé sur l'exercice	Reprise excédent sur 2017	TOTAL au 31/12/2018
Fonctionnement			
Dépenses Réelles	1 400 046,41 €		1 400 046,41 €
Dépenses d'Ordre	1 415,00 €		1 415,00 €
Recette	1 520 699,61 €	300 000,00 €	1 820 699,61 €
Résultat	119 238,20 €	300 000,00 €	419 238,20 €
Investissement	Réalisé sur l'exercice	Reprise excédent sur 2017	Résultat au 31/12/2018
Dépenses Réelles	979 279,50 €		979 279,50 €
Recettes Réelles	1 369 756,48 €	26 082,97 €	1 395 839,45 €
Recettes d'Ordre	1 415,00 €		1 415,00 €
Résultat	391 891,98 €	26 082,97 €	417 974,95 €
		Résultat Clôture	837 213,15 €

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat

La commune a donc un résultat net comptable de 837 213.15€, Mme le Maire propose de répartir les sommes selon la nomenclature comptable :

- R001 : 417 974.95€ (recette investissement)
- 1068 : 64380.04€ (recette investissement)
- R002 : 354 858.16€ (recette fonctionnement)

Adopté à l'unanimité

Taux de contribution

Compte tenu de la date du vote, nous n'avons pas les bases d'impositions prévisionnelles. Cependant, il convient de rappeler que servant de base aux impositions directes locales, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI.

Coefficient de revalorisation forfaitaire 2019 : 1,022, soit +2,2%

A la proposition de la commission finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties, et non bâties.

Adopté à l'unanimité

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	9,05 %	9,05 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.98%	17.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.84 %	57.84 %

Budget Prévisionnel 2019

Les nouveautés

Le budget 2019 verra la finalisation du jeu d'écriture en dépense pour l'opération SEMCODA (280 000€).

Le transfert des fonds reçu du SMEAHB vers la CCBE (150 150^e en dépense de fonctionnement et 54 333€€ en dépenses d'investissement).

La continuité

Les objectifs fixés en début de mandat :

- Maintenir l'équilibre financier par la bonne gestion des dépenses de fonctionnement.
- Optimiser les services à la population
- Préserver une part substantielle d'autofinancement pour les investissements futurs
- Demander des subventions et faire débloquer celle attribuées
- Maîtriser l'endettement
- Ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le vote

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22/02/2019

Vu l'avis de la commission des finances et son travail

Vu le projet de budget primitif présenté

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors des réunions de la commission des finances, comme suit :

BUDGET PRIMITIF			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
Chap. 011 à 68	Dépenses Réelles 1 463 700,00 € dont intérêt dette	Chap. 70 à 77	Recettes Réelles 1 147 552,75 €
Art. 022	Dépenses Imprévues 36 500,00 €		
D023	Virement à la section D'investissement - 0,00 €		
D002	Reprise Déficit antérieur - €	R002	Reprise excédent antérieur 354 858,16 €
D042	E.O. entre Section 2 210,91 €	R042	E.O. entre Section
D043	E.O. à l'intérieur de section	R043	E.O. à l'intérieur de section
TOTAL	1 502 410,91 €	TOTAL	1 502 410,91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
D 1641	Capital des Emprunts 92 086,00 €	Chap. R10 et 13	Recettes Réelles 291 500,00 €
Chap. 20 à 23 opérations	Dépenses Réelles 788 347,00 €	Art. 10222	FCTVA 143 250,00 €
Art. 020	Dépenses Imprévues 38 882,90 €	Art. 1068	Affectation du Résultat 64 380,04 €
D001	Reprise Déficit Antérieur	R16	Emprunt
E.O. D041	Opérations Patrimoniales 81457,08	R021	Virement de la Section Fonctionnement - 0,00 €
D040	E.O. entre section	R001	Reprise excédent antérieur 417 974,95 €
TOTAL	1 000 772,98 €	TOTAL	1 000 772,98 €
E.O. = écritures d'Ordre (amortissements, provision de garanties)			Excédent de Fonctionnement
		Réserves R002	354 858,16 €
		Affectation 1068	64 380,04 €
		Réserve R001	417 974,95 €

Adopté à l'unanimité

Subvention CCAS 2019

Mme le Maire propose d'attribuer pour l'année 2019 une subvention de 4 900 € au C.C.A.S. de Chabons. La dépense sera inscrite au B.P. 2019 à l'article 657362.

Adopté à l'unanimité

Emprunts

motif emprunt	date souscription	durée	fin	capital initial	CRD au 01/01/2019
Groupe scolaire/parking église	1998	25 ans	2023	152 449,01	47 636,27
Extension Ecole	2002	25 ans	2027	700 000,00	332 551,91
Aménagement RD520	2005	15 ans	2020	467 000,00	74 721,70
Extension Ecole	2012	25 ans	2037	800 000,00	677 179,29
total					1 132 089,17

Convention SDIS

Mme le Maire est sollicitée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour une convention sur la gestion et l'accès à l'application informatique des PEI (Point d'Eau et Incendie).

Cette convention permettra aux services de pouvoir consulter les mises à jour, saisir les contrôles techniques et exploiter les données.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Consultation projet SAGE Bièvre Liers Valloire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente ou d'un système aquifère. Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui offre un espace de discussion et de prise de décisions.

Le SAGE se compose de deux documents :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE ainsi que ses conditions de réalisation,
- le règlement, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PADG.

Ces deux documents sont accompagnés d'un atlas cartographique.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé à l'unanimité, le 10 décembre 2018, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire. Cette validation du projet de SAGE est l'aboutissement d'un long travail qui a mobilisé nombre d'élus et d'acteurs du territoire.

Conformément à l'article R. 212-39 du code de l'environnement, après validation du projet de SAGE par la CLE, celui-ci est soumis dans un premier temps à la consultation formelle des assemblées (collectivités territoriales et leurs groupements, chambres consulaires ...) qui disposent d'un délai de 4 mois pour donner leur avis sur le projet. Dans un second temps, le projet de SAGE sera soumis à enquête publique. A l'issue de celle-ci, le SAGE, éventuellement modifié pour tenir compte des observations, sera approuvé par arrêté inter-préfectoral.

Adopté à l'unanimité

Garabiol

Suite à une rencontre le 15/01/2019 à la sous-préfecture concernant le captage de Garabiol, M le Sous-Préfet a demandé au syndicat et à la CCBE d'établir une convention et d'enclencher les démarches nécessaires pour la mise en conformité du captage.

Vu l'article L1321-2-1 du CSP "Lorsqu'une ou des collectivités territoriales sont alimentées en eau destinée à la consommation humaine par des ouvrages de prélèvement, propriétés de personnes privées et ne relevant pas d'une délégation de service public, le représentant de l'Etat dans le département peut déclarer d'utilité publique à la demande de la personne privée, et après avis conforme de la majorité des collectivités alimentées en eau au regard des populations desservies, la détermination des périmètres de protection rapprochée autour du point de prélèvement dans les conditions qui sont définies au premier alinéa de l'article L1321-2 . Ces dispositions ne sont applicables qu'aux prélèvements existants au 1er janvier 2004.

La commune a transféré la compétence distribution eau potable à la CCBE cependant elle reste concernée dans le cadre de la loi.

La procédure de mise en place des périmètres de protection comprend une phase technique et une phase administrative. Les périmètres sont définis, après une étude hydrogéologique effectuée par un hydrogéologue agréé, et prescrits par une **déclaration d'utilité publique**. La procédure est décrite par une circulaire du 24 juillet 1990 (JO du 13 septembre 1990).

Dans les différentes étapes de la procédure :

- Délibération de la collectivité (commune ou établissement de coopération intercommunale) sollicitant la détermination d'un périmètre de protection.

Suite au courrier reçu en date du 11 mars 2019 de la part du syndicat demandant à Mme le Maire d'émouvoir un avis favorable sur la démarche en cours.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer et émettre un avis conforme afin d'enclencher la procédure administrative de DUP.

Adopté à l'unanimité

Décisions du Maire

Questions

Le Maire :

- Point RH : l'agent d'accueil va être mise à disposition de l'adjoint à l'urbanisme pour 14h par semaine.
- Rappel sur l'importance du dossier « eau et assainissement », un échange à venir avec la perception de la Tour du Pin sur les conseils du percepteur du Grand Lemps quant aux modalités de transfert des actifs.

2^e adjoint :

- Intervention avec le LEAP dans les classes sur le rôle des élus.
- Visite des jeunes du LEAP au magasin pour rien.
- Pose du 24^e téléalarme.

3^e adjoint :

- Retour positif du conseil d'école avec de nombreux remerciements.
- Assemblée générale de l'OGEC le 15/03.
- Travail en cours pour la mise en place du projet qui sera présenté lors des Journées du Patrimoine.

4^e adjoint :

- Mise en place des panneaux de la vie économique réalisée.
- Les agrès de l'espace fitness sont positionnés sur plan, les services techniques et un prestataire seront en charge de l'installation.
- Les premiers dossiers de demande de subventions sont arrivés et seront présentés en commission.

5^e adjoint :

- Rappel pour la cérémonie du 19 mars à 19h.
- PLUi : le projet est arrêté et consultable en mairie et sur le site internet. Une réunion avec l'AURG est prévue le 25/03. Le registre sera ouvert du 20/05 au 22/06 et à noter 3 visites en mairie des commissaires enquêteurs.

Délégué à la voirie :

- Point sur le déneigement du 03/02 qui a coûté 4692€ à la commune et permet un rappel sur le coût du déneigement (8700€ pour cette saison). Le déclenchement se fait selon les prévisions météo et après de nombreux échanges téléphoniques entre les deux élus responsables.

Déléguée à la bibliothèque :

- Réussite de l'atelier écriture qui a affiché complet.
- Travail sur la prochaine exposition qui aura pour thème «les planètes ».

Déléguée CME Social

- Collecte « Restos du cœur » : remerciement de l'association pour les 189kg collectés.
- Un nouveau projet à venir : mise en place d'une soirée cinéma avec le club joyeuse amitié.

Dates

19/03 : Commémoration du cessez le feu

08/04 : Conseil Municipal